

ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : Office du Tourisme
05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL**

453 796 930

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2017

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Siège social : Office du Tourisme

05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Mesdames, Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble
smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Stéphanie MONTAY
AXE & CONSEILS
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
Micropolis - Bât Aurora - 05000 GAP
smontay@axeconseils@gmail.com

Fait à Gap, le 24 avril 2018
Le Commissaire aux comptes
AXE ET CONSEILS, représentée par
Stéphanie MONTAY

Annexe 1 : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : Office du Tourisme
05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL**

453 796 930

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Stéphanie MONTAY
AXE & CONSEILS
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
Micropolis - Bât Aurora - 05000 GAP
smontay.axeconseils@gmail.com

Fait à GAP, le 24 avril 2018
Le Commissaire aux comptes
AXE ET CONSEILS, représenté par
Stéphanie MONTAY

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble
smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : Office du Tourisme
05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL**

453 796 930

ANNEXE AU RAPPORT

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2017

BILAN ACTIF

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017		Net	01/01/2016 au 31/12/2016
	Rut	Amort. & Dépréc.		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	537	537		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	19 480	15 524	3 956	3 715
Autres immobilisations corporelles	9 487	9 487		1 103
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	29 504	25 548	3 956	4 818
Comptes de liaison				
TOTAL (III)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approcs				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 690		2 690	2 750
Avances et acomptes versés sur commandes	1 604		1 604	1 439
Créances (3)				
Créances rattach. et cptes rattach.	7 500		7 500	23 400
Autres	79 609		79 609	40 365
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	123 099		123 099	113 824
Charges constatées d'avance (3)	607		607	607
TOTAL (III)	215 109		215 109	182 386
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	244 613	25 548	219 065	187 204

page 8/16

BILAN PASSIF

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017		Net	01/01/2016 au 31/12/2016
	Rut	Amort. & Dépréc.		
FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)				
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL (I)	107 934		107 934	104 185
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Fonds dédiés				
Sur subventions de fonctionnement				
Sur autres ressources				
TOTAL (IV)				
DETTES (1)				
Dettes financières				
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières divers (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Redevables créditeurs				
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (V)	111 131		111 131	83 019
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	219 065		219 065	187 204

(1) Dont à plus d'un an
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Variation N / N-1 en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	47 561	47 902	-341	-1
Production vendue de biens	2 612	1 509	1 103	73
Production vendue de services				
Production vendue de travaux				
Production stockée	-60	2 750	-2 810	-102
Production immobilisée	393 086	339 021	54 065	16
Subventions d'exploitation		3 859	-3 859	-100
Reprises sur provisions, amortis, transferts de charges				
Colisations	20 896	19 021	1 874	10
Autres produits (hors cotisations)	464 094	414 063	50 032	12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnement				
Variation de stocks d'approvisionnement				
Autres achats et charges externes *	190 074	188 401	1 673	1
Impôts, taxes et versements assimilés	41	16	24	150
Salaire et traitements	176 308	138 778	37 530	27
Charges sociales	76 103	60 461	15 643	26
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 631	4 096	-1 465	-36
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	13 847	16 808	-2 961	-18
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1) - (2)				
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)	459 003	408 560	50 444	12
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	5 091	5 503	-412	-7
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	13	13	1	4
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés	105	149	-44	-29
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)				
	105	149	-44	-29
	-92	-136	44	33

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Variation N / N-1 en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 439	3 804	-2 366	-62
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		45	-45	-100
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 719	-2 719	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)				
	1 439	1 041	398	38
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE				
	6 438	6 408	30	
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTER.				
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
TOTAL DES PRODUITS				
	465 546	417 880	47 667	11
TOTAL DES CHARGES				
	459 108	411 472	47 636	12
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)				
	6 438	6 408	30	
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature	6 779	6 548	231	4
Dons en nature	979	367	612	167
TOTAL PRODUITS				
	7 758	6 915	843	12
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole	979	367	612	167
	6 779	6 548	231	4
TOTAL CHARGES				
	7 758	6 915	843	12
TOTAL				
	6 438	6 408	30	

* Y compris :
- Revalorisation de créances au rattachement
- Revalorisation de créances au rattachement
(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	Information	
	Produite	Non significative
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0	Non applicable
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0	
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0	
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		
CRÉDIT BAIL		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES		
EFFETS DE COMMERCE	0	
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0	
COMPOSITION DES FONDs ASSOCIATIFS	0	
TABEAU DE VARIATION DES FONDs ASSOCIATIFS	0	NA
TABEAU DE SUIVI DES FONDs DÉDIÉS	0	
TABEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS	0	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0	
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0	
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)		NA
LES ENGAGEMENTS		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	0	
LES EFFECTIFS	0	
RESSOURCES,		
VENTILATION DE L'IMPÔT,		
INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES		
COMMENTAIRE	0	

89 page 10/16

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 219 065,06 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 6 437,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/03/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en tenant compte des règles spécifiques d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le règlement CRC 99-01 (norme en vigueur pour l'établissement des comptes annuels des associations).

Les comptes annuels au 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions 20 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions 20 à 30 ans
- Installations techniques 3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels 3 à 10 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Matériel de bureau 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de production.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation	Acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	537		
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	17 711		1 769
CORPOR. I.F.S	Autres immos corporelles	3 782		
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique	5 705		
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
FINANCIÈRES	Avances et acomptes			
	Participations évaluées par mise en équivalence	27 198		1 769
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL		27 735		1 769
TOTAL GENERAL		27 735		1 769
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Démunitions par vint poste	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.			
	Autres postes d'immob. incorporelles		537	
	Terrains			
	Constructions			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		19 480	
CORPOR. I.F.S	Autres immos corporelles		3 782	
	Matériel de transport			
	Mat. bureau, inform., mobilier		5 705	
	Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
FINANCIÈRES	Avances et acomptes		28 967	
	Particip. évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts & autres immob. financières			
TOTAL			29 504	
TOTAL GENERAL			29 504	

11/16 page 79

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

TOTALUX

Rembours

(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres préex - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques)	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	607
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	607

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir sont des subventions d'exploitation.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	77 068
Disponibilités	
TOTAL	77 068

97 page 13/116

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

TABEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	50 799			50 799
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise	15 000		1 250	13 750
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	29 040	6 191		35 231
Report à nouveau	-216	216		
Résultat comptable de l'exercice antérieur	6 408		6 408	
Subventions d'investissement non renouvelables	3 155		1 439	1 716
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	104 185	6 408	9 096	101 496

L'association a conclu en septembre 2016 un contrat d'apport associatif avec le partenaire ESA (du réseau France Active) pour un montant de 15 000€.
Cette avance de trésorerie prend la forme d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise.
Cette somme est remboursée en 48 mensualités de 312.50€ depuis le 20 septembre 2017.

A la clôture des comptes 2017, aucune subvention d'investissement n'est attendue.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
efits de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	11 112	2 983	8 129	
Fournisseurs & comptes rattachés	62 595	62 595		
Personnel & comptes rattachés	6 533	6 533		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	20 356	20 356		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	370	370		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de ltr.)	166	166		
Dettes représentatives des titres empruntés	10 000	10 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	111 131	103 002	8 129	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

L'association a reçu fin 2017 une subvention de 10 000€ pour la réalisation d'une action culturelle sur le secteur "Buëch-Dévoluy". Cette action sera menée sur 2018, elle fait l'objet d'un produit constaté d'avance fin 2017.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	10 000
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	10 000

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	54 512
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 058
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	63 581

87 page 14/16

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés en 2017, au titre des travaux réalisés sur les comptes 2016, sont de 2 796€ TTC.
Les honoraires provisionnés à la clôture de l'exercice pour la certification des comptes 2017 sont de 2850€ TTC.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
AXE & CONSEILS	2 796	2 760
TOTAL	2 796	2 760

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Rémunération des trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés (Article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006) :
Au cours de l'exercice, un seul employé est dirigeant de l'association :
- Rémunération brute : 25 197,25 euros.
- Avantages en nature : 2 244 euros.

31 page 15/16

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Contributions volontaires en nature :

Seules les contributions qui ont pu être évaluées sont valorisées dans les comptes annuels.

Les contributions volontaires en nature constatées sur l'exercice sont :

- Le bénévolat :

Cela représente les heures effectuées par les bénévoles de l'association pour son compte lors des Week-ends Musicaux et lors du Festival de Chaillo.

Bénévolat effectué pendant le Festival :

Le volume d'heure effectué a été estimé à 356 heures réparti comme suit :

- Installation, rangement : 34 heures
- Trajets : 69 heures
- Tenue de la buvette et approvisionnement : 54 heures
- Aide régisseur : 8 heures
- Balades musicales : 40 heures
- Contrôle des entrées : 17 heures
- Organisation des pique-niques : 32 heures
- Venue de la Ministre de la Culture : 12 heures
- Affichage et tractage : 90 heures

Bénévolat effectué pendant les week-ends musicaux :

Le volume d'heure effectué a été estimé à 81 heures réparties entre l'affichage (70 heures) et le contrôle des entrées (11 heures).

Les heures de bénévolat effectuées par les membres du C.A. pour l'administration de l'association ont été évaluées à 42 heures. Elle sont réparties entre le repérage et l'élaboration des balades musicales (30 heures) et la tenue des réunions (12 heures).

Le taux horaire retenu pour l'évaluation du bénévolat sur l'exercice est le montant du SMIC horaire au 31 décembre 2017 soit 9,76€, avec un taux de charge de 45% (taux de charge moyen sur l'exercice)

Ainsi, le bénévolat est estimé sur l'exercice à 6 778,80€ dont 5 038,11€ pour le Festival, 1 146,31€ pour les Week-ends musicaux et 594,38€ pour les membres du CA.

- Les contributions volontaires en services :

Cela représente l'abandon des frais engagés par les bénévoles et les prestations de services réalisées à titre gratuit par les prestataires de services et partenaires.

L'abandon des frais engagés par les bénévoles sur l'exercice qui ont pu être valorisés s'élèvent à 979,20€.

Page 16/16